

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1162/SG/FIN accordant une subvention de quatre cent mille francs Djibouti (400.000 FD) à la Fédération des Sports.

n° 1162/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
27 juillet 1968

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1968

Date du numéro
10 août 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à la Fédération des Sports, à titre de contribution à ses frais de fonctionnement, une somme de quatre cent mille francs Djibouti (400.000 FD.) à valoir sur sa subvention : La dépense susvisée est imputable au chapitre 28, article 2, \$ 3, du budget du Service local pour l'exercice 1968.